

trioles de demeurera pendant les longs mois de leur exil, et qu'ils nous reviennent tous bien portants, après cette campagne héroïque!

Dans ces immenses territoires ou le voyageur est seul en face de l'infini, les bureaux de poste sont rares. On fait un trou dans terre, aux endroits qui peuvent être visités par le canot d'un paquebot qui va du Chili en Europe. Dans ce trou, on met un sac de lettres, et le premier bateau qui peut les enlever, les emporte. C'est dire que les correspondances avec Cap Horn sont lentes.

Ils verront, par ces quelques lignes, que leurs familles sont rassurées, et que l'opinion publique suit de loin leur courageuse entreprise.

PIERRE GIFFARD.

## REVUE DE LA PRESSE

Certains journaux de Paris publient sur M. Gambetta des articles qui ressemblent terriblement à des articles néo-logiques.

M. Rochefort, dans *l'Intransigeant*, exécute son ennemi à tour de bras :

« Il avait pendant qu'il a préparé l'escalade du pouvoir qu'il a, en effet, escaladé vers le lin de l'année dernière. La Chambre s'était mise à ses pieds. Elle lui avait dit : Faites votre choix ! Tous les ministres dont il croyait avoir besoin. M. Grévy les avait accordés ; au point qu'on avait agité deux autres ministères à ceux dont nous payions déjà l'entretien. La majorité était décidée à tout supporter de son caractère, qu'elle connaissait si autoritaire et si fantasque. Eh bien ! cette toute-puissance qu'on lui ménageait et pour laquelle on l'avait pour ainsi dire élevé, lui a été impossible de la garder plus de deux mois !

Et sur cette courte période, il a fallu nous mettre l'Allemagne, l'Angleterre et la Turquie sur les bras. Il a trouvé moyen de se faire berner par lord Grandville, par lord Lyons et rappeler au bon sens par M. Challemel-Lacour. Il a, en outre, provoqué le scandale des assassinats du Père-Lachaise, lors du bout de l'an républicain de Blanqui, et la pétarade du procès Roustan. Après quoi, il a gracieusement annoncé au Parlement que s'il refusait d'inscrire le scrutin de liste dans la Constitution, on ferait passer la majorité par les fenêtres.

Nous déions le gambettiste le plus mûlieux d'extraire autre chose de la vie politique de son patron. Toute sa réputation repose :

1° Sur la crânerie avec laquelle il a signé le programme radical de Belleville. Mais comme il l'a, depuis, publiquement démenti, il sera, croyons-nous, assez difficile de le graver sur les colonnes trajanes que ses admirateurs se proposent de dresser en son honneur ;

2° Sur l'héroïsme qu'il passe pour avoir déployé en province, pendant la guerre. Malheureusement, nous étions d'autant plus forcé d'y croire que nous n'avions guère les moyens d'y aller voir. Bloqués que nous étions dans Paris entouré d'une triple ceinture d'artillerie ;

3° Sur son attitude pendant le 16 Mai, que les racontars parlementaires nous ont présentée comme particulièrement ferme. Il paraît qu'il se préparait à laisser bien loin derrière lui le souvenir de Baudin. Seulement le coup d'Etat Mac-Mahon et Rochefort ayant avorté par la faute du commandant Laborde, nous n'avons pas eu l'occasion de nous rendre compte de l'effet que pourrait produire M. Gambetta debout sur une barricade.

4° Habilement exploités par une éloquence mémorable, tous ces hauts faits sont peints de nature à impressionner les foules faciles à enguirlander : mais ils sont insuffisants pour constituer cette auréole qui, en s'éteignant par la mort de celui qu'elle entoure, doit nous plonger dans une si profonde obscurité.

Nous perdons M. Gambetta, nous ne perdons ni la mort, ni même le dernier quart de notre prestige.

Ce que nous perdrons tout au plus, c'est un homme qui est plongé la France dans d'innévitables périls s'il était monté au pouvoir, ou qui, dans sa fureur de ne pouvoir le ressaisir, ont été constamment des balcons dans les roues de tous les ministères qui auraient refusé d'accepter sa tutelle. Aussi, quand on enverra de Paris au *Standard* des notes aussi phénoménales que celle dont nous parlons, nous prions en grâce ce journal d'épargner à notre pays la honte de les retrouver, traduites en français, dans les dépêches gambettistes de l'agence Havas. — HENRI ROCHFORD. »

M. Edmond About, dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, porte ce jugement :

Comment les politiques d'extrême droite, qui tous se piquent d'être Français avant tout et qui l'ont noblement prouvé pendant la guerre, semblent-ils ignorer qu'en 1850 l'esprit de la Défense nationale s'était pour ainsi incarné dans la personne de M. Gambetta ? Ont-ils donc perdu la mémoire de ces jours désastreux, mais glorieux aussi, ou royalistes, républicains, bonapartistes, confondus dans les mêmes rangs, défendant la patrie sous un drapeau que Gambetta tenait en main ? Et les hommes d'extrême gauche ont-ils donc oublié que si la République a vaincu par deux fois la coalition monarchiste, c'est grâce à l'éloquence, à l'activité, au dévouement infatigable de Gambetta ? Quel orateur autre que lui aurait fait voter par la Chambre et par le Sénat la loi de l'amnistie plénière ? Et les amnisties ne l'amnistieraient pas !

Nous ne désespérons pas de lui ; nous nous plions à croire qu'il triomphera de

quelques accidents passagers, lui qui a triomphé de tant de choses. S'il venait à manquer par malheur à cette patrie qu'il aime passionnément, la France ne mourrait pas plus avec lui qu'elle n'est morte avec M. Thiers ; mais il se produirait un vide immense, et ce n'est pas seulement la République, mais le pays lui-même qui se serait manifestement diminué.

M. André Barbès écrit dans son journal *l'Action* :

Par son tempérament, M. Gambetta appartient à cette génération d'hommes politiques que nous avons connue sous l'Empire, génération enlevée d'ambition, avide de jouissances sceptique, gouailleuse, dont les deux produits extrêmes peuvent s'appeler : l'un Morny, l'autre Gambetta.

M. Gambetta, c'est aussi l'homme du fait accompli, l'homme qui prétend rem placer le droit par la légalité, et qui, possédant par une infatigable monstrosité, croit pouvoir tout réussir parce qu'il ose tout entreprendre.

Tour à tour délicat et grossier, franc jusqu'à la brutalité et rusé jusqu'à la bassesse, irréligieux comme on l'est à vingt ans, dans les brasseries du quartier latin, artiste mais ne négligeant pas les affaires lucratives, tel s'est montré M. Gambetta dans sa vie publique.

Personne ne pourra recueillir son héritage et continuer son rôle.

D'ailleurs, son rôle est fini.

A force d'exécution, le parti républicain méconnaît la discipline. Il est emporté vers les abîmes, il y court, il y vole, et aucune main-pas même celle de M. Gambetta, ne pourrait l'arrêter.

De sorte que notre conclusion est celle-ci :

Si M. Gambetta mourait, il n'y aurait rien de change. La République marchera de plus en plus rapidement à sa perte.

Les haïnes qu'il a soulevées subsisteront, les dérisions s'aggraveront encore, et si, par hasard, il revenait à la santé, nombre de républicains ne lui pardonneraient pas d'avoir survécu.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Les journaux disent que le conseil s'est réuni d'abord dans le prochain conseil, l'examen de la loi sur l'organisation municipale.

Suivant la *Reforme*, le gouvernement paraît devoir combattre les tendances décentralisatrices et s'opposer énergiquement à la création d'une Mairie centrale à Paris.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

Le conseil s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il s'est occupé des affaires courantes. Les ministres ont décidé d'occuper des préparations du budget, après le 1er janvier, afin de déposer les budgets respectifs dans la première quinzaine de ce mois.

On annonce que M. Laflotte, directeur du *Voltaire*, et M. Foucher, directeur du *National*, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

M. Vernaud, secrétaire-général de la préfecture de la Seine, est nommé officier.

M. Foucher, directeur du journal *l'Industriel* et directeur à Elbeuf, est nommé chevalier.

Un déraillement sur le P.-L.-M. — Fontgagnan, 29 déc. — Un train de voyageurs a déraillé à peu de distance de notre gare.

Plusieurs voyageurs ont été blessés. Le service a été interrompu pendant sept heures.

ÉTRANGER — La question égyptienne — Paris, 30 déc. — L'Agence de presse de la Capitale a reçu de l'Égypte, le 29, une dépêche adressée au Caire au *Temps*, confirmant officiellement l'armée d'occupation sera réduite de moitié.

L'Assemblée propose de proroger les tribunaux mixtes seulement pendant une année. Elle a fait des démarches de ce sujet auprès de l'Allemagne et de l'Autriche.

La réponse de l'Autriche est favorable aux idées de mettre en mesure de satisfaire éventuellement les besoins de l'Autriche.

L'incident est considéré comme une menace contre les tribunaux mixtes.

L'usage de la langue allemande — Stuttgart, 30 décembre. — Pour justifier l'attitude de M. Liagre, député à l'État, appartenant au parti populaire, qui a voté en faveur de la proposition des députés Alsaciens-Lorrains, relative à l'usage facultatif de la langue-française à la délégation, la *Gazette* de Stuttgart dit que les continuelles excitations et la mauvaise administration de l'Allemagne pourraient bien amener une guerre dont la conséquence éventuelle serait peut-être l'annexion à la France d'un territoire allemand quelconque, et dans ce cas, les députés wurtembergeois, par exemple, seraient pas bien sages si on voulait les forcer à parler français au Parlement.

Signes de guerre — Cologne, 30 déc. — On mande de Berlin à la *Gazette de Cologne* : « Il est question d'élaborer un projet de loi contraignant les sociétés de chemins de fer privées à se mettre en mesure de satisfaire éventuellement aux nécessités d'une mobilisation.

« Dans nos cercles militaires, on s'attend à une augmentation prochaine de notre artillerie de campagne. Malgré les 40 nouvelles batteries créées en 1881, notre artillerie est inférieure de 500 pièces à celle de la France et de 400 à celle de la Belgique.

Le St-Siège et l'Allemagne — Rome, 30 déc. — Le *Moniteur de Rome*, qui avait gardé, dans ces derniers temps, une grande réserve au sujet des négociations entre le Saint-Siège et l'Allemagne, annonce d'après des informations particulières recues de Berlin, que ces négociations sont repries sur des bases qui permettent d'espérer un complet achèvement.

Les anarchistes aux États-Unis — New York, 30 déc. — Dans un discours prononcé à Chicago, M. Most, ancien rédacteur de la *Freiheit*, a dit qu'il fallait massacrer les capitalistes et piller les banques et les usines.

Les traités de commerce en Espagne — Madrid, 30 déc. — La politique commerciale inaugurée dans le contrat de cette année par M. Camacho, avec son mélange de protection élevée de l'industrie nationale, son régime différentiel de pavillon, son principe de réciprocité dans les négociations sur les traités de commerce, a produit des résultats satisfaisants.

En 1882, il n'a été conclu qu'un seul traité de commerce — traité franco-espagnol. Avec l'Allemagne, la Suède et la Suisse, les négociations n'ont pas eu dans aucune apparence d'une entente prochaine.

Enfin, neuf puissances, y compris le Portugal, ont refusé de renouveler les traités existants en octobre, et les négociations avec l'Angleterre ont définitivement avorté sans qu'il ait été possible de conclure un traité.

Mais, en ce qui concerne l'Espagne, on est en mesure de dire que les négociations se poursuivent avec une certaine activité.

Le commerce s'est développé considérablement au cours de la dernière année, la France et l'Amérique ont été les principaux fournisseurs de l'Espagne, qui a exporté tant de vins qu'en 1882.

L'Italie irrédente — Rome, 30 déc. — Le *Corriere della Sera*, dans un discours prononcé à propos de la question italienne, a dit que, par dignité et par amour du sens commun, on devait cesser de parler d'Antriche. « Si nous avons dans notre cœur des projets de vengeance, ajoute le *Corriere*, nous devons d'abord nous en faire mesurer avec eux, nous faire mesurer aux yeux des étrangers et des notables.

Une tentative d'alliance entre l'Italie et la Russie — Cracovie, 30 déc. — Le *Courier de Cracovie*, dans un correspondant de Rome sur lequel M. de Giers a fait une proposition à l'Italie une alliance formelle, en lui offrant l'Albanie à titre de compensation, le diplomate allemand aurait réussi à détourner ces projets.

Les inondations en Autriche — Vienne, 30 déc. — L'inondation revient toujours plus menaçante. Dans les deux dernières heures, le principal bras du Danube a monté de seize centimètres. Il est en ce moment à 311. Les mesures de précautions nécessaires ont été prises.

DERNIÈRES DÉPÊCHES — (Service télégraphique particulier) — M. Gambetta — Paris, 31 déc. — Le *Voltaire* dit que l'impression des médecins, au sujet de M. Gambetta, est relativement bonne.

On s'attend aujourd'hui à une prompte résolution des phénomènes inflammatoires.

Tous les bulletins de consultation sont immédiatement transmis à M. J. Grévy.

L'affaire des Sœurs de la rue de la Lune — Paris, 31 décembre. — Le Tribunal des conflits ne s'est pas occupé encore de l'affaire des Sœurs de la rue de la Lune contre le Préfet de la Seine.

La fête de la Presse à Paris — Paris, 31 décembre. — La fête de la Presse à l'Hôtel continental, en faveur des inondés, a été très réunie. Deux mille personnes y assistaient.

Nominations militaires — Paris, 31 décembre. — MM. Guignou-Vernier et Grefcit sont promus généraux de division.

M. Lizard, Bellegarrigue, Veuve, Haillot sont promus généraux de brigade.

M. Vélut est nommé commandant d'artillerie du 1<sup>er</sup> corps d'armée. M. Notret est nommé chef d'escadron d'artillerie du même corps.

## CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX — A l'occasion du jour de l'An, le *JOURNAL DE ROUBAIX* ne paraîtra pas demain.

ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS DE ROUBAIX. — Convention entre l'État et la Ville de Roubaix.

Entre : M. Duvaux, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, agissant au nom et comme représentant de l'État, d'une part ; Et M. Allart, maire de Roubaix, agissant en cette qualité et spécialement autorisé, au nom des représentants, par délibération du conseil municipal de Roubaix, en date du 26 mai 1881, d'autre part ;

Il a été dit et convenu ce qui suit : La ville de Roubaix ayant sollicité du gouvernement de la République, la création à Roubaix d'une école nationale des arts industriels, M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, ayant accueilli en principe les propositions formulées par le conseil municipal, dans ses séances des 23 et 24 mai 1881, et le président de la République ayant promulgué, le 16 juillet 1881, une loi ainsi conçue :

Art. 1<sup>er</sup>. — Il est créé à Roubaix (département du Nord) une École nationale des arts industriels.

Art. 2. — Le Président du conseil, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, fera dresser les plans et devis estimatifs de la dépense que nécessitera cette création, de manière à pouvoir fixer le montant des crédits à répartir sur l'ensemble des arts industriels, constructions, aménagements et installations de la nouvelle École dont il s'agit.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Le présent accord signé de la présente convention, d'un commun accord signé de la présente convention, d'un commun accord signé de la présente convention.

Article 1<sup>er</sup>. — L'École nationale des arts industriels comprendra, outre une école de dessin d'un ensemble analogue à l'École nationale des Arts décoratifs, six rue de l'École de médecine, à Paris, un enseignement public des sciences physiques et chimiques, doté comme ceux des facultés de l'État, un enseignement de mécanique, de chimie de teinture, comprenant l'ensemble des matières colorantes comme à Mulhouse, une école de tissage et de tapisserie, le tout avec applications pratiques dans des ateliers ; un musée artistique et industriel et une bibliothèque ; une salle de conférences publiques ; une salle de lectures ; une école de dessin, actuellement mises sous les yeux du visiteur, de manière à servir à son instruction, de même qu'à celle des élèves.

Article 2. — La Ville cède gratuitement à l'État, pour l'organisation de cette école et pour les constructions ultérieures qui en seront la conséquence :

1° Un terrain d'environ 13,200 mètres desuperficie, sur lequel l'École sera établie et dont le plan est annexé à la présente convention ;

2° Les collections des collections de modèles et instruments, ainsi que les modèles des cours publics actuels ;

3° La collection du musée de la Ville ;

4° La bibliothèque actuelle de la Ville, moins les choses nécessaires au service des archives de la Ville, qui se trouvent en ce moment joint à celui de la bibliothèque ;

5° La collection municipale de carnets d'échantillons pour tissus qui se trouvent dans ladite bibliothèque.

Article 3. — Cette cession est faite aux conditions suivantes : 1° Les collections précitées seront inventoriées aussitôt après la signature de la présente convention ;

2° Un acte particulier sera signé lors de la transmission des collections ci-dessus énumérées ;

3° L'État n'aura jamais le droit d'enlever de Roubaix tout ou partie desdites collections, non plus que les objets qui pourraient y être ultérieurement ajoutés, quels qu'ils soient, en vertu de la loi, le département, ou les particuliers.

Article 4. — La ville de Roubaix versera en outre à l'État une somme de six cent mille francs, à titre de subvention, pour la construction et l'installation de l'École payable ainsi qu'il suit :

100,000 fr. fin décembre 1883 ; 100,000 fr. fin décembre 1884 ; 100,000 fr. fin décembre 1885 ; 100,000 fr. fin décembre 1886 ; 100,000 fr. fin décembre 1887 ; 100,000 fr. fin décembre 1888.

Article 5. — La Ville s'engage de plus à verser à l'État une subvention annuelle de quatre mille francs pour le fonctionnement de l'École. Cette somme sera payée par fractions de dix mille francs aux échéances trimestrielles, au 1<sup>er</sup> janvier de la Ville, à partir du jour de l'inauguration de l'École nationale des arts industriels, ou à partir du jour de la reprise par l'État des cours actuels, conformément à l'article 11.

Article 6. — En attendant l'ouverture de l'École, le présent accord aura pour objet l'organisation actuelle des Écoles académiques, professionnelles, sans le consentement du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Article 7. — L'État prendra à sa charge, aux conditions stipulées ci-dessus :

1° Les frais de construction des bâtiments à affecter à la nouvelle École et ceux des agrandissements et additions qui seraient ultérieurement reconnus nécessaires ;

2° Les dépenses d'entretien desdits bâtiments ;

3° Tous les frais d'aménagement de mobilier et de collection de toute nature ;

4° Tous les frais annuels en dehors de ceux précités.

Article 8. — Dans le cas improbable de déclinement de l'École, la propriété, meubles et immeubles, fera retour à la Ville.

Article 9. — L'État aura la haute direction de l'École nationale des arts industriels de Roubaix, aux conditions suivantes :

1° Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, nommé et révoqué par le ministre de l'Éducation nationale, sera nommé directeur de l'École, et aura la haute direction de l'École nationale des arts industriels de Roubaix, aux conditions suivantes :

2° Le fait et approuve les règlements ;

3° Toutefoie, afin d'assurer l'établissement le maintien de son caractère original, d'assurer son adaptation continue et pratique aux besoins des divers industries textiles de la localité et de la région, la direction de l'École, sous l'autorité du ministre, sera confiée à un conseil supérieur ayant toutes les attributions d'une Commission administrative d'un conseil de perfectionnement.

L'École sera conduite par un administrateur placé sous l'autorité du conseil.

Le conseil fera toutes les propositions pour la nomination ou la révocation de l'administrateur, des professeurs et de tout le personnel, sauf l'agent comptable, pour le plan d'études et pour le budget.

3° De l'administrateur de l'École, qui sera le secrétaire du conseil.

6° De neuf membres nommés par le Ministre et renouvelables par tiers, tous les deux ans, savoir :

Trois sur la présentation par le conseil municipal, d'une liste de neuf noms choisis ou non dans son sein ;

Trois sur la présentation par la Chambre de commerce, d'une liste de neuf noms choisis de même ;

Trois sur la présentation du Préfet, choisis parmi les notabilités artistiques, scientifiques ou industrielles du rayon industriel de Roubaix (Lille, Tourcoing, Roubaix).

Il sera pourvu de la même manière aux vacances qui se produiront dans le conseil, par suite de décès ou démission, c'est-à-dire qu'il sera toujours présenté une liste de trois noms pour chaque nomination.

Les renouvellements auront lieu à raison d'un membre par chaque catégorie ; le sort déterminera les trois premières séries.

Les membres sortants pourront être réélus.

Le conseil nommera dans son sein un 2<sup>e</sup> vice-président.

Article 10. — Le conseil supérieur prévu ci-dessus sera nommé et installé aussitôt après la signature de la présente convention.

Il élaborera, de concert avec l'administration supérieure, représentée par M. l'inspecteur de la région, le projet d'organisation de l'École, plan d'études et programmes ; il discutera, puis acceptera ou refusera au nom de la Ville les projets de construction qui lui seront présentés par M. l'architecte, chargé par l'État de la construction de l'École, projets qui ne pourront toutefois être définitivement acceptés qu'après l'approbation du conseil général des bâtiments civils.

Article 11. — Aussitôt faite la nomination et l'installation dudit conseil supérieur de l'École des arts industriels, l'État prendra en main, par l'intermédiaire dudit conseil, la direction et l'administration des cours publics actuels de la ville de Roubaix, dont l'ensemble doit constituer le noyau de l'École des arts industriels.

Lesdits cours resteront provisoirement dans les locaux qu'ils occupent et qui leur resteront affectés jusqu'à l'ouverture de l'École à construire.

À partir de ce changement de direction, la ville de Roubaix s'engage à payer à l'État la subvention annuelle prévue par l'École nouvelle à l'article 5, et pour l'année courante proportionnellement au temps qui restera à courir pour l'achèvement de l'exercice.

Les professeurs seront maintenus à titre provisoire dans leurs fonctions, jusqu'à l'inauguration de l'École nationale.

Fait double, à Paris, le 10 décembre 1881.

M. le Ministre de l'Instruction publique, DÉVAUX.

M. le Maire de la Ville de Roubaix, LÉON ALLART.

ÉLECTIONS CONSULAIRES. — 2<sup>e</sup> Tour. — MM. les électeurs consulaires sont informés qu'il sera procédé à un second tour pour l'élection du Président du Tribunal de commerce de Roubaix, dans la salle du Tribunal, mardi prochain 2 janvier, de 9 à 11 heures du matin.

MM. les électeurs qui n'auraient pas conservé leurs cartes, pourront voter en indiquant leurs noms à M. le Maire, Président du bureau.

Président du Tribunal de commerce, candidat : M. Achille Dethenne, juge.

UNE MÉDAILLE D'HONNEUR. — M. Louis Delere, cabaretier rue de la Campagne, vient de recevoir une médaille d'argent, en récompense de la beauté et du perfectionnement des tissus qu'il a exposés à l'Union centrale des Arts décoratifs à Paris. Cette médaille lui a été décernée par la commission de l'exposition, présidée par M. Bouillet.

M. Louis Delere est contre-maître, monteur chez M. Armand Harinkouck, fabricant rue de la fosse-aux-Chèvres.

Aussitôt que la bonne nouvelle a été connue des ouvriers de cette maison, on a fait circuler une liste de souscription dans le but d'offrir une couronne au lauréat.

Les ouvriers se sont portés au-devant de leur contre-maître, et l'un d'eux s'est exprimé en ces termes :

« Cher contre-maître, nous sommes heureux et fiers de la récompense que vous avez obtenue, heureux, parce qu'elle paie le mérite et les efforts constants d'un travailleur consciencieux, fier, parce que l'honneur de cette distinction rejaillit sur ceux que vous commandez. Acceptez cet hommage de ceux qui vous estiment et vous aiment ; recevez cette modeste couronne de vos ouvriers, que vous dirigez, espérons-le, longtemps avec la bonté et l'intelligence qui vous distinguent. »

M. Louis Delere, très ému, remercia en excellents termes les ouvriers qui lui avaient ménagé cette agréable surprise.

Il serait à souhaiter que la même union existât partout entre les ouvriers et ceux qui les commandent.

Nous félicitons vivement M. Louis Delere, ainsi que la maison qui peut rendre sa part dans la distinction accordée à son employé.

VOLE D'UN